

Approuvée le 8 décembre 1890 par Son Em. le Cardinal Richard, Archevêque de Paris, et successivement par 113 cardinaux, archevêques et évêques dont plusieurs vicaires apostoliques de Chine, d'Amérique, d'Océanie, du Thibet, etc, sous le titre d' *Union de prière et d'adoration perpétuelles*, l'œuvre a reçu, dès son origine, un accueil vraiment inespéré, et a pris en peu d'années une extension merveilleuse. Après trois ans, elle ne comptait pas moins de 4,000 églises affiliées et leur nombre s'accroît chaque jour. Les demandes d'adhésion arrivent non seulement de France, mais d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, de Pologne, d'Égypte, de Jérusalem et des Vicariats cités plus haut.

Les trois cent soixante-cinq jours de l'année sont partagés entre ces diverses églises. Au jour choisi par chacune d'elles, le Très Saint Sacrement est exposé, autant que possible pendant vingt-quatre heures, et l'on prie en union avec Montmartre pour obtenir le règne universel du Sacré-Cœur, l'exaltation de la sainte Eglise et du Saint-Siège, la régénération de la société par le culte de ce divin Cœur et la protection divine sur le clergé, les Ordres religieux, les vocations sacerdotales, apostoliques ou religieuses et les écoles chrétiennes. Il est inutile de montrer l'opportunité, disons plutôt la nécessité urgente de cette Œuvre. Quand la foudre gronde et que la tempête menace, il est nécessaire de chercher abri. Où peut-on se réfugier avec plus de confiance que dans le Cœur de celui qui a dit à la B. Marguerite-Marie : " Je régnerai malgré Satan et ses suppôts ? " Quelle prière peut être plus efficace que celle qui se fait en union avec le Cœur de JÉSUS continuant perpétuellement dans le Tabernacle la prière commencée après la Cène ?

II

AVANTAGES DE CETTE ASSOCIATION

Signalons d'abord l'*assistance promise* par Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST à ceux qui s'unissent en son nom pour prier, les *secours* qu'une telle Union ne peut manquer d'obtenir